



Assemblée générale du 5 juin 2024

Procès-verbal

PROCÈS-VERBAL

de l'Assemblée générale de la Société coopérative du Refuge de Renens du mercredi 5 juin 2024, à 20 h.

ORDRE DU JOUR

1. Souhais de bienvenue, liste des présences.
2. Nomination de deux scrutateurs pour l'assemblée.
3. Adoption du procès-verbal* de l'assemblée générale 2023.
4. Rapport de la Présidente.
5. Rapport du Caissier.
6. Rapport de l'organe de révision des comptes, la Fiduciaire ABC Gestion.
7. Rapport de la Commission de gestion.
8. Adoption des comptes, décharge au caissier, au comité et à la Commission de gestion.
9. Nomination de la fiduciaire comme organe de contrôle des comptes.
10. Nomination de la Commission de gestion.
11. Approbation du budget 2025.
12. Propositions individuelles et divers

1. SOUHAITS DE BIENVENUE, LISTE DE PRÉSENCES

À 20h00, Mme la Présidente Betty Forestier souhaite la bienvenue aux membres de la Société. Elle remercie tous ceux qui ont pris la peine de nous rejoindre pour la 35e Assemblée générale. Elle salue tout particulièrement :

Mme Nathalie Jaccard ainsi que M. Oumar Niang délégués de la Municipalité au Conseil d'administration du Refuge.

30 personnes sont présentes à cette Assemblée. Tous les membres de notre Société ont été convoqués en bonne et due forme soit par @ soit par courrier. Tous les membres de la Société ont été personnellement convoqués soit par adresse électronique ou par courrier. Merci de communiquer les changements d'adresse, de propriétaires de parts sociales et d'avis de succession en cas de décès, afin que nous puissions effectuer les changements utiles pour que notre fichier des membres soit constamment tenu à jour. La Présidente rappelle que le remboursement des parts sociales est exclu selon les statuts de la Société coopérative du Refuge de Renens.

Nous avons reçu les excuses de 24 personnes ou sociétés. La Présidente demande si quelqu'un n'a pas reçu la convocation à l'Assemblée générale, envoyée le 27 avril dernier. Tous les membres présents l'ont reçue. Aucune modification de l'ordre du jour ne nous étant parvenue, cet ordre du jour sera suivi tel que présenté, à moins que quelqu'un ne désire s'exprimer à ce sujet. Ce n'est pas le cas.

2. NOMINATION DE DEUX SCRUTATEURS

Mme Brigitte Borloz et *Mme Louise Burdet* sont nommées scrutatrices pour les éventuels votes de cette Assemblée. La Présidente rappelle que, selon l'article 8 de nos statuts, chaque sociétaire a droit à une voix, quel que soit le nombre de ses parts sociales. Les votes seront faits à main levée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 JUIN 2023

Comme chaque année, le procès-verbal était consultable sur le site internet www.renens.ch. Des exemplaires ont été placés à votre disposition sur les tables. J'espère que toutes les personnes intéressées ont pu en prendre connaissance. Si toutefois vous désirez que ce procès-verbal soit lu, Mme Emilie Wyss se fera un plaisir de vous en donner lecture. Personne ne demande la lecture du procès-verbal. La discussion n'étant pas demandée, la Présidente passe au vote. Elle remerciera Mme Yvonne Zurcher pour le procès-verbal. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Mesdames et Messieurs les Sociétaires,

En 2023, 11 souscripteurs de parts sociales sont venus augmenter l'effectif de nos membres, portant ainsi le capital à 462'800.- francs. Cordiale bienvenue dans nos rangs à ces nouveaux sociétaires.

Durant l'année 2023, le Comité a tenu séance une dizaine de fois pour la gestion du Refuge.

M. Raphaël Ventre et moi-même allons régulièrement à CJS pour régler les questions de locations entre autres.

L'année passée je vous avais annoncé que nous pourrions commencer la construction de l'annexe, toutes les autorisations étant délivrées. Il nous manquait la décision municipale pour débloquer les fonds, c'est chose faite. M. Fernando Blanco est au travail pour l'exécution des travaux. L'année prochaine vous découvrirez l'annexe, la porte de secours et les nouveaux WC.

Durant l'année écoulée, au sein du Comité, chacun a pris ses fonctions et, votre Comité rajeuni, fonctionne à merveille. MERCI à nos nouveaux membres.

Pour conclure, je voudrais remercier chaleureusement, les membres du Comité, pour leur engagement et leur travail, M. Ventre, notre intendant pour l'entretien du Refuge et demander à nos Municipaux de transmettre à leurs services et leurs personnels nos sincères remerciements pour le travail effectué.

5. RAPPORT DU CAISSIER

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, les comptes ont été soumis et contrôlés par la fiduciaire ABC Gestion à Renens dont le rapport vous sera présenté sous point 6. Les comptes de notre société coopérative pour l'année 2023 sont similaires à ceux des années précédentes, avec un total au bilan de CHF 648'348.60. Ce qui est important de relever est que les charges d'exploitation ont augmenté en 2023, ceci est dû à l'électricité qui a augmenté de 2% et à un souci avec le réfrigérateur.

Nous avons toujours l'amortissement habituel. Les charges financières ont diminué avec les intérêts hypothécaires qui ont baissé. Les impôts sont les mêmes, on ne peut pas y couper.

Il y a eu 223 locations en 2023, les recettes provenant des locations correspondent à 48,1% de notre revenu (contre 43,6% en 2022).

6. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE DES COMPTES

Selon le mandat qui lui a été confié, la Fiduciaire ABC-Gestion qui a vérifié les comptes de la Société est représentée par M. Eric Bignens, expert réviseur agréé :

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de votre société pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas constaté d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice au bilan ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

7. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie le mercredi 29 mai 2024 au refuge. Elle était composée de M. Jean-Daniel Roulier membre suppléant et de M. Gérard Annen Président rapporteur.

Les responsables suivants étaient présents : Mme Betty Forestier Présidente, M. Jonas Kocher trésorier ainsi que M. Raphaël Ventre responsable de l'entretien et de la gestion du Refuge. Merci à ces personnes pour leur disponibilité. Elles ont répondu à toutes nos questions.

M. Ventre nous a fait visiter l'ensemble des locaux ainsi que les extérieurs. Nous avons pu constater le bon entretien et le bon état des installations ainsi que celui du mobilier.

Nous avons également pu discuter des travaux de l'Annexe qui sont prévus pour cette année. Pour rappel, en plus de l'annexe, les WC seront refaits à neuf et conforme aux normes pour les PMR. Une porte remplacera une des fenêtres pour permettre l'évacuation en cas de sinistre. Enfin, les éclairages seront également rénovés lors des travaux.

En conclusion, nous remercions le Comité pour son excellent travail tout au long de l'année. Nous vous recommandons d'accepter le présent rapport et d'en donner décharge au Comité ainsi qu'à la Commission de gestion.

8. ADOPTION DES COMPTES 2023 ET DÉCHARGE AU CAISSIER, AU COMITÉ ET À LA COMMISSION DE GESTION

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au vote.

C'est à l'unanimité que l'Assemblée accepte les comptes et donne décharge au Comité, au Caissier et à la Commission de gestion.

La Présidente remercie le Caissier, M. Jonas Kocher, ainsi que les membres de la Commission de gestion MM. Gérard Annen et Jean-Daniel Roulier pour l'excellence de leur travail. Merci aussi à l'Assemblée pour la confiance qu'elle veut bien témoigner au Comité.

9. NOMINATION D'UNE FIDUCIAIRE COMME ORGANE DE CONTRÔLE DES COMPTES

Conformément à l'article 11, alinéa 2, de nos statuts, c'est à l'unanimité que le Comité propose la Société fiduciaire ABC-Gestion SA. à Renens, dirigée par M. Eric Bignens, expert fiduciaire agréé qui, indépendamment de ses compétences reconnues, est également membre de notre Société.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au vote.

L'Assemblée accepte à l'unanimité la Sté fiduciaire ABC-Gestion SA en tant qu'organe de révision des comptes.

10. NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE GESTION

La Commission se présente comme suit : M. Gérard Annen Président rapporteur, Mme Brigitte Borloz en qualité de Commissaire, M. Gabriel Borcard en qualité de 1^{er} membre suppléant, M. Jean-Daniel Roulier en qualité de 2^{ème} membre suppléant.

Les mandats étant de 4 ans, la Présidente propose de les réélire.

L'Assemblée accepte à l'unanimité de réélire la Commission de gestion.

11. APPROBATION DU BUDGET 2025

M. Jonas Kocher présente le budget.

Le budget 2025 est disponible avec les comptes à l'entrée du Refuge.

Le budget 2025 vous a été distribué avec les comptes, je cède donc à nouveau la parole à notre caissier, M. Jonas Kocher, pour le commenter.

La différence de montant par rapport au budget 2024 s'explique tout d'abord par l'augmentation de l'électricité (montant estimé à 8500.-). Il a fallu aussi prendre en compte une diminution des locations, lorsque les travaux auront lieu. Nous avons regardé avec M. Fernando Blanco pour le moins d'impact, j'ai quand même été prudent sur ce point en diminuant de presque de 10% les recettes. Tout le reste est semblable au budget 2024.

Je vous remercie de votre attention. La discussion concernant ce budget est ouverte. La discussion n'étant pas demandée, le budget est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

La Présidente remercie M. Kocher pour son travail.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Le Comité n'a reçu aucune demande écrite, néanmoins la discussion est ouverte.

M. Gérard Annen demande s'il serait possible un jour d'avoir un nouveau parquet, des nouvelles tables et d'autres nouveaux équipements ? Ou si la priorité est aux travaux ?

M. Fernando Blanco répond que le parquet peut être poncé et vitrifié et que cela peut être fait pendant les travaux.

La présidente indique que le Comité a pris note de cette demande.

M. René Altenbach demande si, pour diminuer le prix de l'électricité, il ne serait pas possible de mettre des panneaux solaires ?

M. Fernando Blanco répond qu'on est en bordure de forêt et qu'il y a donc trop d'ombre.

M. Raymond Bovier demande s'il ne serait pas possible d'utiliser les panneaux photovoltaïques qui seront installés sur la toiture des tribunes du Stade du Censuy ?

M. Fernando Blanco répond que le Comité du Refuge va déjà se tourner vers l'option de se raccorder au chauffage à distance.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour relatif à cette Assemblée étant épuisé, la Présidente clôt cette 35ème Assemblée générale, remercie chaleureusement tous les participants, et les invite à partager le verre de l'amitié et la collation généreusement offerts par la Municipalité et le Conseil d'administration.

SOCIETE COOPERATIVE DU REFUGE DE RENENS

La présidente :

Betty Forestier

La secrétaire :

Emilie Wyss